

Information tarifaire aux membres de la SSP :

LA SSP SOUTIENT LE NOUVEAU TARIF AMBULATOIRE

La chambre médicale de la FMH a approuvé le 25.10.2018 le nouveau projet tarifaire dans le domaine ambulatoire à une nette majorité.

Le projet va maintenant être soumis aux autres partenaires tarifaires, à savoir curafutura (association des assureurs) et la CTM (Commission des tarifs médicaux LAA).

Il faut savoir que H+ Les Hôpitaux de Suisse s'est retiré des négociations quelques jours avant la fin des travaux et que santésuisse n'a jamais participé aux négociations.

Actuellement le Conseil fédéral et le Parlement ont mis en consultation une liste de mesures pour réduire les coûts de la santé, préoccupation principale des Suisses. Différentes mesures ont été proposées comme mise en place d'une organisation tarifaire nationale, pilotage des coûts, prix de référence des médicaments, contrôle des factures... et la révision complète du tarif ambulatoire serait déjà une bonne chose.

La SSP soutient avec mfe (Médecins de famille et de l'enfance Suisse) ce nouveau projet tarifaire. En effet, elle a participé intensivement à l'élaboration du nouveau tarif, afin qu'il reflète mieux le travail des médecins généralistes et pédiatres, même si toutes les propositions n'ont pas été acceptées. Des concessions étant nécessaires avec les autres spécialistes et les assureurs.

Le projet n'est pas parfait et ne règle pas les problèmes de surcoût des soins ambulatoires dans les hôpitaux pédiatriques, mais améliore certainement la situation.

Les changements principaux pour les pédiatres seraient :

- Adaptation du tarif (il était bloqué depuis l'introduction du TARMED), selon les calculs actualisés du revenu de référence et des charges
- Supplément pour enfant jusqu'à 12 ans
- Supplément pour consultation pressante pendant les heures de consultation
- Décompte des prestations à la minute pour les prestations au temps
- Suppression de la réduction de moitié des cinq dernières minutes de consultation
- Trois nouvelles positions d'examen : petit, moyen, grand
- Suppression du supplément pour médecin de famille (mesure provisoire du Conseil fédéral)
- Plus de prestations fournies par les assistants médicaux peuvent être facturées
- A noter que les bilans de santé pédiatriques restent inchangés (prestations à l'acte)

Donc si maintenant les assureurs approuvent la première partie de ce projet, il sera soumis au Conseil fédéral.

Les limitations seront discutées et élaborées dans une deuxième partie du projet. Le corps médical les rejetant, tandis que les assureurs en font une condition *sine qua non*. Les délégués de la SSP ne manqueront pas de négocier, ni de vous tenir informés de l'avancée des travaux.

Dre Laure Ziegler, déléguée tarifaire pour la SSP